

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 13315 Numéro SIREN : 501 091 953 Nom ou dénomination : 4 M COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 127090



20191270902018

DATE DEPOT : 16/12/2019

N° DE DEPOT : 127090

N° GESTION : 2012B13315

N° SIREN : 501091953

DENOMINATION : 4 M COMPAGNIE

ADRESSE : 86-88 rue de Charenton 75012 Paris

MILLESIME : 2018

.

17 DEC. 2019

Sous le N° :

127092

GABINET D'ETUDES JURIDIQUES
Régis CRUSSET
AVOCAT
56 rue de la République
75000 LE HAVRE
Tél. 02 32 74 01 20 - Fax 02 35 21 10 13

4 M COMPAGNIE

Société par actions simplifiée au capital de 300 100 €

Siège social : 86-88 rue de Charenton, 75012 PARIS

501091953 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 41 577,16 € de la manière suivante :

- 5% à la réserve légale.....	2.078,86 €
- à titre de dividendes aux associés.....	39.013,00 €
- le solde au compte « autres réserves ».....	485,30 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 39.013 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

CS

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

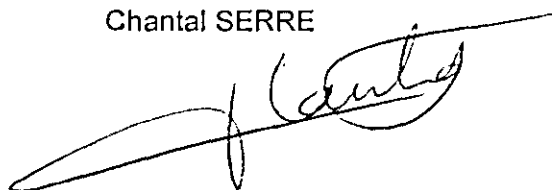
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : dividende de 42.014 €, éligibles à la réfaction de 40%
- Exercice clos le 31 décembre 2016 : dividende de 39.013 €, éligibles à la réfaction de 40%
- Exercice clos le 31 décembre 2015 : dividende de 21.007 €, éligibles à la réfaction de 40%

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Chantal SERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Serre', is written over the printed name of the President.



Hervé MENARD
Sarl Reboot
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

SARL 4M COMPAGNIE

86-88 rue de Charenton

75012 PARIS 12EME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2018

APE : 6420Z

SIRET : 50109195300031

CERTIFIÉ CONFORME

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat synthétique	6
Compte de résultat synthétique	7
ANNEXE COMPTABLE	8
Annexe des comptes annuels	9

BILAN - ACTIF

7437

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage, indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	989 980	989 980		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	989 980	989 980		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients (3)	3 142		3 142	
Clients Factures à établir (3)		3 142	-3 142	-100
Autres (3)	262 013	267 992	-5 979	-2
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	56	36	20	56
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 070	4 268	-198	-5
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	269 281	275 437	-6 157	-2
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 259 261	1 265 417	-6 157	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

SARL RM COMEAGNE

De 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	300 100	300 100		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	12 360	10 055	2 305	23
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	12 052	10 265	1 787	17
Report à nouveau	23	23		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 577	46 106	-4 528	-10
SITUATION NETTE	366 111	366 548	-437	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	366 111	366 548	-437	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	146 573		146 573	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	34 963	183 618	-148 655	-81
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	3 773	4 296	-523	-12
Fournisseurs, factures non parvenues	4 800	4 800		
Dettes fiscales et sociales	13 061	16 176	-3 115	-19
Dettes immobilisations et comptes rattachés	689 980	689 980		
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	893 150	898 870	-5 720	-1
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 259 261	1 265 417	-6 157	
(1) Dont à plus d'un an	125 866			
(1) Dont à moins d'un an	767 284	898 870		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	60 000	100	59 318	100	682	1
Montant net du chiffre d'affaires	60 000	100	59 318	100	682	1
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	126		1		125	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	60 126	100	59 319	100	807	1
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	6 696	11	8 339	14	-1 643	-20
Impôts, taxes et versements assimilés	942	2	701	1	242	35
Salaires et traitements	46 715	78	46 871	79	-155	
Charges sociales	16 412	27	5 538	9	10 874	196
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	13		1 199	2	-1 186	-99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	70 778	118	62 648	106	8 131	13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 653	-18	-3 329	-6	-7 324	220
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL IM COMPTA 11

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	50 000	83	50 000	84		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3		3			-5
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	50 003	83	50 003	84		
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 393	4	3 280	6	-887	-27
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 393	4	3 280	6	-887	-27
RÉSULTAT FINANCIER	47 610	79	46 723	79	887	2
RÉSULTAT COURANT avant impôts	36 957	62	43 395	73	-6 437	-15
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-4 620	-8	-2 711	-5	-1 909	70
TOTAL DES PRODUITS	110 129	184	109 322	184	806	1
TOTAL DES CHARGES	68 552	114	63 217	107	5 335	8
Bénéfice ou Perte	41 577	69	46 106	78	-4 528	-10

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.171.4M COMPAGNIE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites NS NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE		NA
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS		NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		NA
CRÉDIT BAIL		NA
LOCATIONS		NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS		
Variations de la réserve spéciale de réévaluation		NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation		NA
ÉTAT DES STOCKS		NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0	
EFFETS DE COMMERCE		NA
ENTREPRISES LIÉES		NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0	
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)		NA
LES ENGAGEMENTS		NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES		NA
LES EFFECTIFS		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NA
TRANSFERTS DE CHARGES		NA
COMMENTAIRES		NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)		Capital (6)		Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)		Quote-part du capital détenu en %		Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)		Montant des cautions et avais donnés par la société (7)		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)		Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)		Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	
Filiales et participations (1)		Brute		Nette															
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)																			
1. Filiales																			
(+ 50% du capital détenu par la société)																			
SERCOS - 86/88 rue de Charenton 75012 Paris - 403627670		15 245	39 806	100,00	300 000	300 000								725 000	49 476	50 000			
MLCS - 86/88 rue de Charenton 75012 Paris - 794332793		690 000	560 493	99,99	689 980					254 037				61 677	-1 144				
2. Participations																			
(10 à 50% du capital détenu par la société)																			

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)	Filiales et participations (1)		Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

TRILAM COMPAGNIE

DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 142	3 142	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	830	830	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	260 155	260 155	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 028	1 028	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		265 154	265 154	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

14/15

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	146 573	20 707	85 355	40 511
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	8 573	8 573		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	7 504	7 504		
Etat & Impôts sur les bénéfices	4 634	4 634		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	923	923		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	689 980	689 980		
Groupe & associés (2)	34 963	34 963		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	893 150	767 284	85 355	40 511
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	3 427			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

1000 4M 0000 0000

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	4 800

4M CIE

Capital social : 300100 €

Siège social : 86, RUE DE CHARENTON 75012 PARIS

RCS 501091953

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/18

ALI AISSA

39, RUE DE MOSCOU

75008 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE DE PARIS

Exercice clos le 31/12/18

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4M CIE relatif à l'exercice de 12 mois, clos le 31/12/2018.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du règlement (UE) n°537/2014. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services autres que la certification des comptes interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) précité, ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 1 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, les travaux effectués portant notamment sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

4 Vérifications du rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2018.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettra de toujours détecter une anomalie significative qui existerait. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du Règlement (UE) n° 537 / 2014, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des circonstances ou événements futurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évaluons si les comptes annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous relatons à la direction l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

